



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE
28 MAI 2021

Assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le vendredi 28 mai 2021 à 08 h 30 exceptionnellement à huis clos et par appel conférence en raison de la pandémie de la COVID-19 et tel que permis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle ont assisté :

M. Stéphane Handfield, 1^{er} vice-président
Mme Nathalie Bellavance, 2^{ième} vice-présidente
Mme Nathalie Ricard, membre
Mme Brigitte Villeneuve, membre
M. Bertrand Lefebvre, membre

Étaient également présents :

Mme Valérie Foucault, coordonnatrice administrative et assistante
secrétaire-trésorière
M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies
M. Daniel Paquette, directeur des opérations

Était absente :

Mme Chantal Marceau, directrice générale et secrétaire trésorière

RÉSOLUTION NO : A57-05-2021
(Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard
APPUYÉ PAR : Bertrand Lefebvre

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : A58-05-2021
(Adoption de l'ordre du jour)

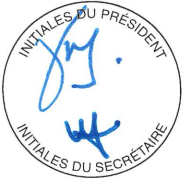
IL EST PROPOSÉ PAR : Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption de soumission RAIM-2021-009 – Travaux de remplacement du mur rideau de la section d'eau brute;
4. Période de questions;
5. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A59-05-2021

(Adoption de soumission RAIM-2021-009 – Travaux de remplacement du mur rideau de la section d'eau brute)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a mandaté la firme ZED architectes inc. pour les services professionnels en architecture pour la confection de plans et devis et la surveillance partielle des travaux de remplacement du mur rideau de la section d'eau brute;

ATTENDU QUE la RAIM a mandaté la firme Ponton Guillot inc. pour les services professionnels en ingénierie pour la confection de plans et devis et la surveillance partielle des travaux de remplacement du mur rideau de la section d'eau brute;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres public a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 14 avril 2021 pour la réalisation des travaux (RAIM-2021-009);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 mai 2021, à savoir :

Construction Denis & Ghyslaine Gagnon inc.	259 500,00 \$ t.t.c
9326-0719 Québec inc. F.A.S.R.S. Construction Nisa	471 420,50 \$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Construction Denis & Ghyslaine Gagnon inc.. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 20 mai 2021 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 206 972,97 \$ (t.t.c.);

ATTENDU l'analyse technique du 18 mai 2021 de M. Arturo Martinez-Zurita, architecte de la firme ZED architectes inc.;

ATTENDU l'analyse technique du 18 mai 2021 de Mme Céline Charron et celle du 20 mai 2021 de M. Simon Desrosiers, ingénieurs de la firme Ponton Guillot inc.;

ATTENDU QUE le nom de de la compagnie Construction Denis & Ghyslaine Gagnon inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 28 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Stéphane Handfield

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte la soumission de Construction Denis & Ghyslaine Gagnon inc. pour les travaux de remplacement du mur rideau de la section d'eau brute, au montant de 225 701,24 \$ (taxes en sus).

QUE la dépense soit financée par une affectation de l'excédent de fonctionnement affecté – poste de pompage d'eau brute.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A60-05-2021
(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Bertrand Lefebvre
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ



Président



L'assistante secrétaire-trésorière